



Transcription d'acte de naissance

Par **sardinep**, le **10/08/2013** à **12:59**

Bonjour,

J'ai eu un enfant hors mariage avec une femme marocaine, j'ai reconnu cet enfant auprès du consulat (après 30 jours) et j'ai envoyé un dossier de demande de transcription de l'acte de naissance de mon enfant à Nantes. Je viens de recevoir un courrier de Nantes m'informant que le dossier a été transmis au Procureur, je ne sais quoi en penser ? Est-ce bon signe ou non ? Devrais-je prendre un avocat ? Je pense qu'il va y avoir enquête mais à quoi dois-je m'attendre ?

Merci pour vos réponses,

Cordialement,
Sardinep